

Anne-Marie COUDERC
Présidente du Conseil d'Administration d'Air France-KLM

Engagements individuels d'Air France dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Avec 98 millions de passagers transportés en 2024, un réseau de 320 destinations dans 90 pays, avec 78 000 collaborateurs dans le monde, 911 millions de tonnes de fret et 564 avions avec l'objectif « jusqu'à 80 % d'avions de nouvelle génération dans la flotte du Groupe d'ici 2030 », le groupe Air-France-KLM est un acteur important du secteur du transport aérien. Le changement climatique étant le 3^{ème} facteur d'érosion de la biodiversité selon l'IPBES, toutes les actions d'Air France pour réduire les émissions de CO₂ contribuent indirectement à réduire les pressions sur la biodiversité et parfois à limiter directement les impacts négatifs.

Air France s'engage et agit en réaffirmant ses objectifs dans la transition environnementale à horizon 2030 et vise une ambition de « zéro émission nette de gaz à effet de serre » en 2050 tout en contribuant à la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Analyse de matérialité

En 2023, le Groupe a réalisé sa première évaluation ESG de double matérialité à l'issue d'un processus en cinq étapes [Cf. Annexe] : elle s'appuie sur 22 questions pertinentes pour nos activités et nos parties prenantes, parmi lesquelles 9 questions ont été considérées comme non significatives.

Selon cette évaluation, le sujet de l'atténuation du changement climatique est l'enjeu le plus matériel. Dans ce domaine, les Carburants d'Aviation Durable (CAD ou SAF en anglais) représentent à la fois un levier décisif et un défi en termes de préservation de la biodiversité.

Il convient de rappeler que les critères européens sont les plus stricts au monde à date [la production de SAF ne doit pas entrer en concurrence avec les filières alimentaires – humaine ou animale – et ils ne peuvent pas être produits à partir d'huiles vierges et a fortiori de palmier].

La réglementation européenne exige également des SAF une réduction d'émissions de CO₂ de 65 % au minimum sur leur cycle de vie par rapport au carburant fossile. À ce jour, les SAF sélectionnés par Air France permettent de réduire les émissions de CO₂ de 75 % au minimum, sur l'ensemble de leur cycle de vie, par rapport au kéroline fossile.

Enfin, le règlement ReFuelEU entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 impose des objectifs d'incorporation de SAF dans la consommation globale de carburant, visant jusqu'à 70 % d'ici 2050 pour tous les vols à l'intérieur et au départ de l'Europe [à noter que dans ces 70 %, 35 % devraient être des carburants de synthèse – ou e-SAF – et 35 % des carburants issus de la biomasse selon les critères définis ci-dessus].

La production des SAF est encore très limitée (seulement 0,5 % de la production mondiale de carburants d'aviation en 2024). Afin de stimuler une production responsable, Air France s'engage à en utiliser au maximum dès aujourd'hui pour atteindre 10 % de SAF en 2030.

La question de l'empreinte sonore des activités aériennes [cf DEU page 185], jugée matérielle en particulier pour les riverains et indirectement pour la faune, est adressée par Air France, notamment via l'éco-pilotage et l'utilisation d'avions plus silencieux.

Les parties prenantes telles que les entreprises et les particuliers, les employés, les actionnaires, les investisseurs, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les ONG, les organisations gouvernementales et les représentants du secteur aérien et des pairs^[1] du Groupe, seront prochainement invités à réévaluer le niveau d'enjeu de chaque sujet dans la matrice de matérialité.

Même si cette évaluation indique à ce stade un risque limité concernant la biodiversité, Air France-KLM poursuit ses projets contribuant à la protection des écosystèmes naturels et à la restauration des écosystèmes dégradés.

Articulation avec les engagements act4nature international précédents

Le renouvellement des engagements individuels d'Air France dans act4nature international pour la période 2025-2027 s'inscrit dans la continuité des précédents engagements sur un périmètre élargi : toutes les directions Air France sont concernées. Les bilans act4nature international d'Air France sont disponibles [ici](#) pour la période 2020-2022, dont les engagements sont poursuivis jusqu'en 2024.

À noter que les actions de protection des forêts et des écosystèmes s'inscrivent maintenant en particulier dans le cadre de l'article 147 de la loi climat et résilience, qui a instauré une obligation de compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les vols intérieurs. À partir de 2024, les exploitants d'aéronefs concernés doivent compenser 100 % de leurs émissions (Art. L. 229-57).

Les nouveaux engagements sont identifiés par le sigle **NEW**. À noter que si ces engagements sont nouveaux dans le cadre de l'initiative act4nature international, ils font déjà partie pour certains de la politique Air France, parfois depuis plusieurs années.

Engagements individuels

Document d'Enregistrement Universel (DEU) Air France-KLM : 2024 - URD vFR

Liens communs	Engagement	Périmètre	Indicateur	Objectif mesurable SMART	Échéance
1 3 10	1- NEW Analyser les impacts et les dépendances à la biodiversité de notre chaîne de valeur ^[2]	Toutes activités Air France	Support d'évaluation et publication dans le rapport annuel	Production d'un livrable	Fin 2025
8	2-Sensibiliser les clients individuels et corporate sur les initiatives de l'entreprise en faveur de la protection de la biodiversité via : <ul style="list-style-type: none"> NEW le Programme AirFranceAct à bord et sur le site internet NEW EnVols^[3] le média Air France de l'évasion 3- Informer et impliquer le plus grand nombre de collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> 3.1 NEW Poursuivre la formation « myclimate school », obligatoire depuis janvier 2024 : 2 des 6 chapitres portent sur la biodiversité, 100 % des managers formés à fin 2024 3.2 NEW Création d'une rubrique Biodiversité sur la plateforme de formation accessible à tous les salariés Air France 3.3 Poursuite de la sensibilisation à la biodiversité des salariés sur la plateforme Komet^[4] 	Tous clients Air France	Chapitre spécifique à la biodiversité	Mise à disposition du contenu	Fin 2026
		Tous personnels	Nombre d'articles EnVols, dans le cadre du tourisme Durable	1 article par an	
		Tous personnels	% de salariés formés (hors managers)	100 %	Fin 2025
		Tous personnels	Nombre de vues annuelles	4 000	Fin 2027
		Tous personnels sur temps personnel	Nombre de visites quotidiennes	3 500 au moins	Fin 2027
2 3 7 9 10	4- NEW Au-delà des nouvelles obligations réglementaires liées à l'article 147, engager Air France, avec son partenaire Oklima, pour privilégier les projets à cobénéfices biodiversité et écosystèmes naturels ^[5] DEU page 250	Vols intérieurs	Nombre de projets à bonus biodiversité	50	Fin 2027
4 5 10	5- NEW Renforcer la politique d'achats responsables grâce à la signature du code de conduite et aux évaluations environnementales d'EcoVadis <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2023, la biodiversité fait partie des 9 thèmes évalués par EcoVadis^[6] La signification des médailles et badges EcoVadis en suivant ce lien DEU pages 372 et suivantes 	Tous fournisseurs sous contrat valide	% de fournisseurs ayant signé le code de conduite	+ 20 % par rapport à 2024 (5% en 2024)	Fin 2027
			Nombre de fournisseurs évalués EcoVadis (5% en 2024)		
			% de fournisseurs ayant une médaille EcoVadis Gold ou Platinum	50 %	Fin 2027
1 9	6- Étendre la portée et le périmètre de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans les 4 engagements 6.1 à 6.4 tout en adaptant les actions aux spécificités locales <ul style="list-style-type: none"> 6.1 NEW Poursuivre l'engagement AF contre le trafic d'espèces sauvages protégées <ul style="list-style-type: none"> Intensifier la communication clients sur tout son parcours (site internet AF, affiches en aéroport, processus d'enregistrement, films à bord) 6.2 NEW Dispenser la formation non obligatoire de 30 mn sur le trafic d'espèces sauvages, cocrée par WWF et Air France, avec un quizz associé, aux personnels en contact avec le client et/ou ses bagages 6.3 Poursuivre les travaux communs sur les supports de sensibilisation avec les différents groupes interministériel, interprofessionnel, ONG et interne^[7] 6.4 Recueillir l'engagement clients spécifique aux espèces sauvages, à l'enregistrement au départ d'Afrique, 70 % de clients questionnés à fin 2024^[8] 	Tous pays desservis sur les 5 jalons ^[9] du parcours client	Déploiement géographique de la communication (Afrique en 2024)	Asie Océanie Amériques	Fin 2025 Fin 2026 Fin 2027
		Personnels en contact avec le client et/ou ses bagages	Nombre de salariés formés en Afrique en 2024, soit 100 % des personnels concernés	+ 200 personnes par an	
		Tous membres d'un groupe de travail	Nombre de réunions du groupe de travail interprofessionnel	2 par an	Fin 2027
		7 escales africaines	% de clients questionnés	100 %	Mi 2025
4 5 7 8 9 10	7- NEW Poursuivre l'incorporation et l'approvisionnement en SAF de long terme DEU pages 232 et suivantes <ul style="list-style-type: none"> 7.1 Appliquer les critères de l'UE relatifs aux SAF dans l'ensemble des pays où le groupe opère, y compris en dehors de l'UE 7.2 Aller au-delà de l'obligation européenne de 6 % d'incorporation de SAF au départ d' l'Union Européenne en visant au moins 10 % en 2030 sur l'ensemble de notre activité 7.3 Assurer un suivi régulier des meilleures pratiques en matière de SAF, y compris celles allant au-delà des exigences réglementaires via : <ul style="list-style-type: none"> - des accords d'approvisionnement pluriannuels (apportant un soutien aux fournisseurs) - des accords SAF de long terme - le soutien à la recherche depuis 15 ans, nombreux projets de recherche et développement d'espèces sauvages, cocréés avec les communautés et les acteurs de la communauté - l'organisation d'événements réunissant les principaux acteurs de la biodiversité - en 2024, un groupe de travail dédié aux SAF a été lancé au sein du CSF filière (Nouvelles Systèmes d'Exploitation), présidé par l'AF, qui a débouché sur l'adoption d'un nouveau code de conduite 	Tous achats de SAF	Tracabilité via des exigences de certifications RSB ou ISCC	100 % des achats SAF	Fin 2027
		Tous vols au départ de l'Europe	% d'incorporation de SAF	10 %	2030
		Tous vols Air France	Rapports de suivi des accords et projets de recherche pour anticiper au mieux les risques, limites et opportunités des bio et e-carburants		Évolution de la stratégie SAF
4 5 6 10	8- Réduire l'impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> 8.1 NEW Réduire l'impact environnemental des vols en partenariat avec les partenaires de la chaîne de valeur concernant la restauration des services proposés en vol 2024, tous les vols retour vers Paris : saison, ainsi que pour les vols étrangers, de l'agriculture biologique et des engrangements issus de l'agriculture biologique 8.2 NEW Poursuivre la réduction des 10 % de plastiques à usage unique (PUU) encore présents à bord, sur le matériel, la réduction des PUU des emballages (la notion de « fin des PUU » avant 2020 n'a pas été atteinte, mais l'objectif de fin de l'usage des PUU dans les cabines a été atteint en 2023) 8.3 NEW Proposer la présélection de cabines de l'Airbus A350 pour l'usage de la cabine en Business (déjà réalisée en 2022) Mieux gérer les quantités mises à bord permet de réduire les déchets 	Tous vols retour vers Paris (dès lors qu'il y a un départ de Paris)	% des appels d'offres arrivant à échéance	100 %	Fin 2027
		Tous produits à bord	Veille permanente quant aux innovations, en tenant compte du cycle de vie du produit	1 dossier par produit	Tous les ans jusqu'en 2027
		Tous plats chauds « La Première »	% des vols concernés par la sélection	100 %	Fin 2027
1 9	9- Étendre la portée et le périmètre de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans les 4 engagements 6.1 à 6.4 tout en adaptant les actions aux spécificités locales <ul style="list-style-type: none"> 9.1 NEW Poursuivre l'engagement AF contre le trafic d'espèces sauvages protégées <ul style="list-style-type: none"> Intensifier la communication clients sur tout son parcours (site internet AF, affiches en aéroport, processus d'enregistrement, films à bord) 9.2 NEW Dispenser la formation non obligatoire de 30 mn sur le trafic d'espèces sauvages, cocrée par WWF et Air France, avec un quizz associé, aux personnels en contact avec le client et/ou ses bagages 9.3 Poursuivre les travaux communs sur les supports de sensibilisation avec les différents groupes interministériel, interprofessionnel, ONG et interne^[7] 9.4 Recueillir l'engagement clients spécifique aux espèces sauvages, à l'enregistrement au départ d'Afrique, 70 % de clients questionnés à fin 2024^[8] 	Tous les pays	Déploiement géographique de la communication (Afrique en 2024)	Asie Océanie Amériques	Fin 2025 Fin 2026 Fin 2027
		Personnels en contact avec le client et/ou ses bagages	Nombre de salariés formés en Afrique en 2024, soit 100 % des personnels concernés	+ 200 personnes par an	
		Tous membres d'un groupe de travail	Nombre de réunions du groupe de travail interprofessionnel	2 par an	Fin 2027
		7 escales africaines	% de clients questionnés	100 %	Mi 2025
4 5 7 8 9 10	10- Opérations durables <ul style="list-style-type: none"> 10.1 NEW Poursuivre l'incorporation et l'approvisionnement en SAF de long terme DEU pages 232 et suivantes <ul style="list-style-type: none"> 10.1.1 Appliquer les critères de l'UE relatifs aux SAF dans l'ensemble des pays où le groupe opère, y compris en dehors de l'UE 10.1.2 Aller au-delà de l'obligation européenne de 6 % d'incorporation de SAF au départ d' l'Union Européenne en visant au moins 10 % en 2030 sur l'ensemble de notre activité 10.1.3 Assurer un suivi régulier des meilleures pratiques en matière de SAF, y compris celles allant au-delà des exigences réglementaires via : <ul style="list-style-type: none"> - des accords d'approvisionnement pluriannuels (apportant un soutien aux fournisseurs) - des accords SAF de long terme - le soutien à la recherche depuis 15 ans, nombreux projets de recherche et développement d'espèces sauvages, cocréés avec les communautés et les acteurs de la biodiversité - l'organisation d'événements réunissant les principaux acteurs de la biodiversité - en 2024, un groupe de travail dédié aux SAF a été lancé au sein du CSF filière (Nouvelles Systèmes d'Exploitation), présidé par l'AF, qui a débouché sur l'adoption d'un nouveau code de conduite 	Tous achats de SAF	Tracabilité via des exigences de certifications RSB ou ISCC	100 % des achats SAF	Fin 2027
		Tous vols au départ de l'Europe	% d'incorporation de SAF	10 %	2030
		Tous vols Air France	Rapports de suivi des accords et projets de recherche pour anticiper au mieux les risques, limites et opportunités des bio et e-carburants		Évolution de la stratégie SAF
4 5 6 10	11- Réduire l'impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> 11.1 NEW Réduire l'impact environnemental des vols en partenariat avec les partenaires de la chaîne de valeur concernant la restauration des services proposés en vol 2024, tous les vols retour vers Paris : saison, ainsi que pour les vols étrangers, de l'agriculture biologique et des engrangements issus de l'agriculture biologique 11.2 NEW Poursuivre la réduction des 10 % de plastiques à usage unique (PUU) encore présents à bord, sur le matériel, la réduction des PUU des emballages (la notion de « fin des PUU » avant 2020 n'a pas été atteinte, mais l'objectif de fin de l'usage des PUU dans les cabines a été atteint en 2023) 11.3 NEW Proposer la présélection de cabines de l'Airbus A350 pour l'usage de la cabine en Business (déjà réalisée en 2022) Mieux gérer les quantités mises à bord permet de réduire les déchets 	Tous vols retour vers Paris (dès lors qu'il y a un départ de Paris)	% des appels d'offres arrivant à échéance	100 %	Fin 2027
		Tous produits à bord	Veille permanente quant aux innovations, en tenant compte du cycle de vie du produit	1 dossier par produit	Tous les ans jusqu'en 2027
		Tous plats chauds « La Première »	% des vols concernés par la sélection	100 %	Fin 2027
4 5 6 10	12- Réduire l'impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> 12.1 NEW Réduire l'impact environnemental des vols en partenariat avec les partenaires de la chaîne de valeur concernant la restauration des services proposés en vol 2024, tous les vols retour vers Paris : saison, ainsi que pour les vols étrangers, de l'agriculture biologique et des engrangements issus de l'agriculture biologique 12.2 NEW Poursuivre la réduction des 10 % de plastiques à usage unique (PUU) encore présents à bord, sur le matériel, la réduction des PUU des emballages (la notion de « fin des PUU » avant 2020 n'a pas été atteinte, mais l'objectif de fin de l'usage des PUU dans les cabines a été atteint en 2023) 12.3 NEW Proposer la présélection de cabines de l'Airbus A350 pour l'usage de la cabine en Business (déjà réalisée en 2022) Mieux gérer les quantités mises à bord permet de réduire les déchets 	Tous vols retour vers Paris (dès lors qu'il y a un départ de Paris)	% des appels d'offres arrivant à échéance	100 %	Fin 2027
		Tous produits à bord	Veille permanente quant aux innovations, en tenant compte du cycle de vie du produit	1 dossier par produit	Tous les ans jusqu'en 2027
		Tous plats chauds « La Première »	% des vols concernés par la sélection	100 %	Fin 2027
1	13- Lutter contre le trafic d'espèces sauvages				
2					
3					